

à la Duchesse de
Lorraine, le 30.
Janv. 1693.

Madame,

Copie:

accepté pour un second usage la grace que m'a fait V. M. de redoubler en bon sens
 la liberté Basiliquë dont j'ay usé, en luy représentant la proximité de sang dont
 j'ay l'honneur de luy appartenir. Il resté que mes comportements me rendent
 digne de la gloire du parentage, et que je me garde de faire la beste, puis
 que V. M. me veut au rang des hommes, et ne fait pas scrupule de me
 qualifier petit fils de son Ayeul. C'est de quoy j'auray un soin tres-exact
 aux occasions que j'en rencontreray. Plus de mieux que je puis de celle
 qu'il a plu à V. M. me faire naistre en nous envojant la divine Amourante
 qui se admire et chris icy selon son merite. La Reine de Bohême et
 sa Royale Miere ne se peuvent saouler de sa presence, et pour la premiere
 fois Madame La Princesse m'est en sa part chez La Reine, ou
 est illustre Fille est une Audience fort solennelle, et on contalkent
 elle vuscit à merveille. Elle loge aussi proche de ma maison qu'elle
 fut à Anvers de l'Escl de V. M. de sorte que nous avons moyen de la
 voir souvent pour aultant que mes occupations me la permettent. Je
 tascheray de la persuader à attendre la Saison plus adoucie, pour le
 grand voyage que luy reste. C'est de quoy V. M. verra un Essay de
 certains vers rimés que j'ay produits en jouant sur ce sujet.
 Cela n'au pu estre copié pour est Ordinaire, mon lomme n'estant pas
 a la main. Une autre fois V. M. sera importunée, de quoy je luy demane
 pardon de à present, et la continuation de sa grace à souffrir que je
 me vis,

Madame.